



## Parcours diplômant : maternelle, primaire et collège

| Désignation <b>au forfait</b> | Decazeville Communauté*   | Non communautaire         |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Éveil musical                 | 60 €                      | 100 €                     |
| Classe passerelle découverte  | 150 €                     | 220 €                     |
| Cursus général                | 360 €                     | 470 €                     |
| Location d'instrument         | 80 €<br>+ 300 € (caution) | 80 €<br>+ 300 € (caution) |
| Manuel de formation musicale  | 25 €                      | 25 €                      |

## Parcours non diplômant : lycée, université et adulte

| Désignation <b>à la carte</b>                        | Decazeville Communauté*   | Non communautaire         |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Formation instrumentale<br><i>(cours individuel)</i> | 310 €                     | 400 €                     |
| F. instrumentale en binôme                           | 240 €                     | 340 €                     |
| Formation musicale<br><i>(cours collectif)</i>       | 40 €                      | 60 €                      |
| FM individuel  | 80 €                      | 120 €                     |
| Classe d'orchestre                                   | 10 €                      | 10 €                      |
| Location d'instrument                                | 80 €<br>+ 300 € (caution) | 80 €<br>+ 300 € (caution) |
| Manuel de formation musicale                         | 25 €                      | 25 €                      |



## Dispositif « musique solidaire »

Dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020, l'école de musique met en place **sur fonds propres**, un dispositif d'accompagnement « musique solidaire », sans distinction d'âge ou de domiciliation. **LIRE ATTENTIVEMENT NOS CONDITIONS PARTICULIÈRES.**

| Désignation par élève                           | QF tranche 1<br>de 0 à 320       | QF tranche 2<br>de 321 à 520     | QF tranche 3<br>de 521 à 800     | QF tranche 4<br>de 801 et plus |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Remise accordée<br>sur l'offre de cours choisie | -30%                             | -25%                             | -20%                             |                                |
| Location d'instrument                           | 20 €<br><i>+ 150 € (caution)</i> | 40 €<br><i>+ 150 € (caution)</i> | 60 €<br><i>+ 150 € (caution)</i> |                                |
| Manuel<br>de formation musicale                 | OFFERT !                         | 5 €                              | 10 €                             |                                |

### Conditions particulières

- Pour l'année scolaire 2019-2020, le dispositif propose jusqu'à **trois bourses pour l'ensemble de l'école**,
- OBLIGATOIRE : fournir une **attestation de quotient familial** (document CAF), de la **situation du mois antérieur à la date d'inscription**,
- Offre limitée à une **seule demande par famille et par an**,
- Éligibilité **par ordre d'arrivée** des dossiers d'inscriptions dûment complétés,
- Les réductions s'appliquent **sans distinction d'âge et de domiciliation** sur l'ensemble de nos cursus,
- Toute demande hors quota, fera l'objet d'une **appréciation au cas par cas** par la direction de l'école de musique, dans la limite des moyens annuels alloués à ce dispositif,
- Une fois le dossier validé, l'**inscription est payable d'avance et en totalité** avec la possibilité de faire 3 chèques égaux (encaissement différé),
- La deuxième inscription (et plus) d'une même famille bénéficie des **réductions contractuelles**,
- De part la nature des moyens éphémères qui y sont alloués, le **maintien de ce dispositif d'aide sera réévalué tous les ans**.

### Traitement du dossier

Toute demande doit passer par **M. Loïc RANDEYNES**, en charge de l'école de musique. Chaque **dossier complet** sera enregistré, numéroté et daté par ordre d'arrivée. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais, à la lecture des éléments portés à notre connaissance.

École de musique : **06.86.70.91.54**

Remise de l'attestation CAF en main propre ou par e-mail sur :

[contact@lyredecazeilloise.fr](mailto:contact@lyredecazeilloise.fr)



Le tarif \*Decazeville communauté est accordé aux élèves domiciliés sur le territoire communautaire selon les critères définis par la collectivité :

- âgés de moins de 18 ans,
- âgés de 18 à 25 ans en situation de scolarité,
- âgés de 18 à 25 ans en situation de demandeur d'emploi.

### **IMPORTANT !!!**

L'aide de la collectivité pouvant être revue à la baisse en cours d'année scolaire, l'école de musique se réserve le droit de solliciter un appel de fonds complémentaire auprès de l'ensemble de ses usagers (communautaires et extérieurs), afin de palier à cette baisse de dotation éventuelle qui n'aurait pu être anticipée au moment de votre inscription.

### **Réinscription pour nos usagers avant le 22 juin 2019**

- -5 % de réduction pour toute réinscription individuelle,
- -10 % de réduction pour deux réinscriptions dans la même famille,
- -15 % de réduction pour trois (et plus) réinscriptions dans la même famille.

### **Pour toute inscription**

- -5 % de réduction pour deux inscriptions dans la même famille,
- -10 % de réduction pour trois (et plus) inscriptions dans la même famille.

### **Organisation de l'école de musique**

Le cursus des études et le règlement de l'école de musique sont à consulter sur notre site (rubrique téléchargement) :

<https://lyredecazeilloise.fr>

Nous écrire : [contact@lyredecazeilloise.fr](mailto:contact@lyredecazeilloise.fr)

Nous téléphoner : **06.86.70.91.54**